



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés,

**LA FEDERATION FRANCAISE DES CENTRES LGBT** dont le siège social est situé au Centre LGBT Lille 19 rue de Condé 59000 LILLE et représentée par le Président de l'association CIGaLes (Centre LGBT Dijon Bourgogne), association Présidence en exercice, ci-après dénommée « la Fédération » ou « la Fédération des Centres LGBT »

Et

**L'association AIDES** dont le siège social est Tour Essor 14 rue Scandicci 93508 PANTIN Cedex représentée par Monsieur Bruno SPIRE, Président de AIDES, ci-après dénommée « l'association ».

### **Il est préalablement exposé ce qui suit :**

L'association AIDES, d'une part, ayant pour but de :

- faire connaître l'ensemble des besoins de personnes touchées par l'infection à VIH ou toute autre infection s'y rattachant,
- venir en aide aux personnes touchées par l'infection au VIH et à leur entourage, pour répondre à leurs besoins sociaux, médicaux, psychologiques, juridiques, financiers et moraux,
- concourir à la réforme du système sanitaire et social, à partir des expérimentations ou des revendications portées par l'association,
- mener toutes actions visant à la transformation des pratiques, des structures ou des réglementations dès lors qu'elles constituent une entrave à la lutte contre l'épidémie à VIH et aux besoins des personnes qui s'expriment à AIDES,
- défendre l'image, la dignité et les droits des personnes atteintes par l'infection à VIH,
- publier ou favoriser la diffusion de documents imprimés, audiovisuels, télématiques et électroniques relatifs à l'infection à VIH, sa connaissance, son traitement et sa prévention,

La Fédération des Centres LGBT, d'autre part, rassemble les acteurs sociaux généralistes et de terrain du mouvement associatif LGBT en France afin d'œuvrer plus efficacement dans le sens de l'amélioration de la vie quotidienne des personnes lesbiennes, gaies, bi et trans' dans leur région respective.

Elle offre aux animatrices et aux animateurs des Centres LGBT ainsi qu'aux bénévoles partageant leurs aspirations un espace privilégié d'échanges et de réflexions sur la gestion de leurs associations. Elle favorise la transmission des savoirs acquis par chacun de ses Membres. Elles élaborent des programmes nationaux en matière de formation et d'actions sociales et civiques liées aux questions LGBT. Elle soutient la création de Centre LGBT dans les régions de France où il n'en n'existe pas encore.

La Fédération comprend 32 Membres.

Dans la suite des actions communes déjà réalisées les parties conviennent de s'engager en commun sur la signature de la présente convention selon les termes précisés ci-après :

**Article 1. Objet de la convention de partenariat :**

La présente convention de partenariat a pour objet de fixer les termes et modalités de partenariat entre la Fédération française des Centres LGBT et l'association AIDES.

**Article 2. Champs d'application de la convention de partenariat :**

Les champs d'application s'appliquent dans le cadre du respect mutuel et des responsabilités définies par les statuts de chacune des parties signataires.

**Article 3. Objectifs de la convention :**

Favoriser un meilleur-être des homosexuels masculins, séropositifs, séronégatifs et séro-interrogatifs, dans leur santé et leur sexualité.

Pour cela, les deux parties s'engagent à favoriser le développement d'actions de santé et de prévention VIH/IST/Hépatites, et à favoriser la visibilité et la dicibilité de la séropositivité dans les associations Membres de la Fédération.

**Article 4. Engagements de AIDES :**

L'association AIDES s'engage à :

- Diffuser des exemplaires de la revue RemAIDES aux Membres de la Fédération.
- Diffuser les documents « gays » et campagne de communication réalisés par AIDES aux Membres de la Fédération.
- Répondre aux besoins de formation exprimés par les Membres de la Fédération.
- Proposer à la Fédération des partenariats sur des projets nationaux,
- Inviter un représentant de la Fédération à au moins une rencontre annuelle du groupe national gay de AIDES,
- Encourager les délégations locales de AIDES à conclure des conventions définissant les modalités du travail partenarial avec les Membres de la Fédération.

**Article 5. Engagements de la Fédération française des Centres LGBT :**

- Tenir à disposition de AIDES une liste à jour des coordonnées de ses Membres,
- Demander à ses Membres de se rapprocher des délégations locales de AIDES pour organiser et/ou participer à des actions de santé et de prévention,
- Demander à ses Membres d'associer les délégations locales de AIDES à leurs actions de prévention en direction de leurs adhérents comme du grand public,

- Encourager ses membres à conclure des conventions définissant les modalités du travail partenarial,
- Inviter un représentant national de AIDES à au moins une des rencontres nationales de la Fédération,
- Inviter ses Membres à inclure une tribune libre de AIDES dans leurs « fanzines » associatifs,
- Inviter ses Membres à diffuser leurs « fanzines » aux délégations de AIDES proches géographiquement,
- Solliciter le cas échéant l'association AIDES sur d'autres modes de soutien à définir en commun.

#### **Article 6. Règlements des difficultés locales :**

Les deux parties pourront proposer une médiation commune, en cas de difficultés entre une délégation départementale de AIDES et une association locale Membre de la Fédération.

#### **Article 7. Durée et suivi de la convention de partenariat :**

Cette convention de partenariat est conclue à compter du jour de sa signature et arrivera à échéance le 31 décembre 2008.

Elle donnera lieu à une évaluation commune, à l'occasion d'une rencontre annuelle entre deux représentants des deux structures.

Elle pourra être renouvelée d'un commun accord entre les parties.

Fait à Dijon en deux exemplaires originaux  
Le 02 février 2008

Pour la Fédération Française des Centres LGBT  
La Présidence  
CIGaLes  
Centre LGBT Dijon Bourgogne

Pour AIDES  
Le Président  
Bruno SPIRE

Pour CIGaLes  
Le Président  
Romain CHAPPAZ

Par délégation  
Le Président AIDES Grand Est  
Philippe ZUCCOLO


